



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-10-2025 /

Dossier complet le : 14-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006622/KK P

1 Intitulé du projet

Construction de logements, locaux d'activités et gymnase Lot GE1 - ZAC des Groues 92000 Nanterre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV NANTERRE GROUES G1

Raison sociale

SCCV

N° SIRET

99109904500015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

POTHIER

Prénom(s)

LAURE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne le lot GE1 localisé dans le secteur Garenne Est de la ZAC des Groues, à la lisière communale entre les villes de Nanterre, La Garenne-Colombes et Courbevoie. Le terrain, d'une surface de 6 897 m², est situé en zone UG du PLU. Il est actuellement constitué de plusieurs parcelles bâties, accueillant logements individuels et activités artisanales, en cours de maîtrise foncière par l'aménageur. Le projet concerne la construction de 167 logements collectifs répartis dans 3 ensembles de bâtiments, superposant un gymnase (Erp 5e type X) pour le bâtiment A et de l'activité artisanale pour le bâtiment B. Le bâtiment C comporte uniquement du logement collectif. Un parking sur 2 niveaux, se situe sous les bâtiments A et B. Il comptabilise un total de 119 places.

4.2 Objectifs du projet

Implantée au cœur d'un tissu urbain hétérogène, l'opération prend place dans un territoire en pleine mutation. Située à la croisée d'anciennes infrastructures ferroviaires et logistiques, de bâtiments industriels et d'îlots d'habitat, le lot GE1 s'inscrit dans un environnement morcelé, mais stratégiquement positionné au sein de la ZAC des Groues. Cette dernière a pour ambition de désenclaver une zone historiquement isolée de la ville de Nanterre, en y développant un nouveau quartier à vocation résidentielle. Un ensemble d'objectifs environnementaux sont poursuivis à l'échelle de la ZAC, et déclinés dans le cadre de l'opération : - Certification NF Habitat HQE niveau Excellent pour les logements, et démarche WELL (exigences santé) ; - Label Biodiversity vise pour l'ensemble du projet, valorisant la place donnée à la nature et à la biodiversité dans le cadre du projet ; - Atteinte du label "Bâtiment biosource" niveau 2 ; - Raccordement de l'ensemble du projet au réseau de chauffage urbain ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans l'objectif de limiter les incidences environnementales et sanitaires de la phase chantier, une stratégie environnementale sera mise en place dès le début des travaux : la charte Chantiers Faibles Nuisance établie par Paris la Defense (Version A du 11/04/2019 - voir annexe au dossier) sera annexée à l'acte d'acquisition des terrains d'assiette du projet et sera imposée aux titulaires des marchés de travaux. La durée de chantier (hors travaux de démolition) est estimée à environ 30 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>> GESTION DES EAUX Les futures constructions seront raccordées aux réseaux d'assainissement et d'eaux usées, conformément à la réglementation locale. La gestion des eaux pluviales a été élaborée en concertation avec les services techniques et les autorités locales compétentes, dans le respect des principes prévus par l'arrêté loi sur l'eau de la ZAC et la fiche de lot, pour assurer une intégration fonctionnelle et durable dans le système hydraulique du quartier : - La gestion des pluies courantes jusqu'à 14mm est assurée par l'abattement en toitures végétalisées et l'infiltration en cœur d'îlot dans les noues et jardin de pluie avec une vidange en moins de 24h. - Au-delà, les pluies sont stockées dans les bassins perméables et rejetées au réseau avec un débit de fuite de 2l/ha/s pour assurer une vidange en moins de 24h (par infiltration et rejet au réseau). >> ACCESSIBILITE Le projet intègre un parc de stationnement en sous sol, accessible depuis la rue de la Garenne. Ce parking dispose d'une capacité de 119 places pré-équipées pour la recharge des véhicules électriques, dont 15% sont directement équipées. Un espace dédié au stationnement des deux roues est également prévu. Des locaux accueillant du stationnement vélo sont répartis de manière homogène aux différents rez-de-chaussée et sous-sol, clos, couverts et sécurisés pour l'ensemble du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude d'impact de la ZAC en 2016 ; Dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau pour la ZAC en 2020 ; Pour le lot GE1 : Permis de démolir, permis d'aménager et de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du terrain SDP créée Nombre de logements Nombre de stationnements	(6897, m ²) (13605, m ²) (167, logements) (119, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone d'étude est à 1,5 km de la ZNIEFF de type I « Berges de la Seine à Nanterre », d'environ 6,9 ha, qui s'étend au nord-ouest de la zone d'étude sur plus de 1,8 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone d'étude est à 1,5 km de la ZNIEFF de type I « Berges de la Seine à Nanterre », d'environ 6,9 ha, qui s'étend au nord-ouest de la zone d'étude sur plus de 1,8 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc ou réserve naturelle n'est identifié sur la commune de Nanterre.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE de la CAMV a été approuvé le 14 février 2014
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun monument historique ou périmètre de protection n'intercepte l'aire d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est présente sur le périmètre de la ZAC. Les parcelles du projet ne sont pas dans les enveloppes d'alerte de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Nanterre est concernée par le PPRI de la Seine, un périmètre de zones à risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées, et le le PPRT du dépôt de la CCMP.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Aucun des zonages associés à ces plans de prévention ne concerne les parcelles du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site a fait l'objet d'études de pollution (voir rapport en annexe). Les enjeux identifiés sont modérés et des recommandations sont suivies dans le cadre de l'opération pour assurer la compatibilité du site avec les usages projetés. Un plan de gestion et une ATTES-ALUR seront établies par une BET certifiée dans le domaine des SSP et jointes aux dossiers de demande de permis d'aménager et
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune est située au niveau de la ZRE "Parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien". Les nappes sont profondes et n'interagissent pas avec le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun monument historique ou périmètre de protection n'intercepte l'aire d'étude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est un des ilots des sites de Seine-Saint-Denis (30 ha) à environ 7 km au nord-est de l'aire d'étude.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun monument historique ou périmètre de protection n'intercepte l'aire d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'opération sera raccordée au réseau d'alimentation en eau potable, aucun prélèvement n'est prévu in situ.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La nappe est relativement profonde d'après les données disponibles. D'après le forage BSS004BGML réalisé à proximité du site en 2021, la nappe est rencontrée à environ 20m NGF. Aucune incidence n'est prévue dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La déconstruction des bâtiments et infrastructures existantes va générer des matériaux/déchets : conformément à la réglementation en vigueur un diagnostic PEMD sera réalisé de sorte à identifier la nature et la quantité des matériaux issus de la déconstruction + les différentes solutions envisageables pour leur réemploi/valorisation. Les déblais seront gérés
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le choix des matériaux du projet est pensé pour respecter les attentes de la réglementation RE2020 seuil 2025.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'operation se conforme aux dispositions prevues par le DLE de la ZAC et l'arrete d'autorisation environnementale du 8 juin 2021 en matiere de gestion des eaux pluviales. La mise en place de systemes hydro-economes est prevue dans le cadre du projet pour limiter les consommations en eau potable. Les eaux usees seront rejetees dans les reseaux d'assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Aucun enjeu ecologique n'est identifie au niveau des parcelles. L'operation developpe un parti eco paysager permettant de maximiser le potentiel ecologique du site (diversite des habitats, especes locales, refuges/gites, gestion adaptee...) L'operation est engagee dans la labellisation BiodiverCity.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les parcelles sont artificialisees et urbanisees. Aucun espace naturel n'est impacte par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Une activite relevant de la reglementation ICPE est presente au niveau du site sur une partie des parcelles (societe METAUFER). Le processus de cessation d'activite a ete engage par l'exploitant (notification en annexe) en concertation avec les services de la prefecture et de la DRIEAT. Une ATTES-ALUR sera jointe aux dossiers conformement aux dispositions de l'art. L556-1
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les risques naturels lies aux sols (retrait gonflement des argiles) seront caracterises via les etudes de sols menees pour le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne genere pas de risque sanitaire particulier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'exposition au bruit et aux pollutions de l'air est prise en compte par le projet : la conception architecturale et technique est encadree par la certification NF Habitat (cf notice acoustique et note en annexe)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'arrivee du projet va generer des flux (vehicules, pietons, cyclables) qui seront absorbes par les infrastructures de la ZAC. La proximite des transports en commun, la mise en place de locaux velos et l'amenagement d'espaces pietons confortable participe a reduire l'usage de la voiture pour les deplacement des usagers.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de nuisance sonore notable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'exposition au bruit routier est prise en compte par le projet, qui cree notamment un coeur d'ilot apaise sur lequel l'ensemble des logements seront orientes (cf notice acoustique en annexe)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage exterieur du projet sera adapte pour eviter toute nuisance pour la faune (orientation, couleur, intensite, periode)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le contexte urbain du projet l'expose a la pollution lumineuse.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au niveau du projet aucun rejet dans l'air notable ne sera engendre, etant donne que le chauffage sera realise via le RCU de la commune.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux d'assainissement pour les EP et EU. La gestion est conforme aux dispositions prevues au DLE et l'arrete associe (cf annexe) pour maitriser les rejets dans les reseaux
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le site est notamment amenege pour gerer les petites pluies a la parcelle (jusqu'a 14mm) sans rejet dans les reseaux. Au dela, un stockage est effectuee avec un rejet a debit limite (2l/s/ha)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La gestion des déchets de chantier va être encadrée par une charte environnementale qui imposera un ensemble de bonnes pratiques pour les entreprises (voir annexe). Un PEMD sera établi afin d'optimiser la gestion des matériaux de démolition, et les terres excavées seront gérées conformément au plan de gestion. Les déchets en exploitation seront gérés via les locaux et dispositifs mis en place conformément aux attentes de la collectivité.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les parcelles sont déjà urbanisées et flechées par le PLU pour un usage résidentiel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet fait partie de la ZAC des Groues (Lot GE1), qui a pour ambition de désenclaver une zone historiquement isolée de la ville de Nanterre, en y développant un nouveau quartier à vocation résidentielle. L'opération a fait l'objet d'une étude d'impact permettant d'évaluer les impacts cumulés des différents projets qui constituent la ZAC. Ce dossier a fait l'objet d'avis de la MRAe Ile de France le 19 Juin 2016 et le 30 Juillet 2020. Dans le cadre de l'opération l'ensemble des mesures applicables à l'échelle du lot GE1 sont respectées. Le lot est notamment entouré par : un ensemble de logements collectifs en R+13 existant et préservé (au Sud), le cimetière communal de la Garenne-Colombes (au Nord), un programme immobilier en R+12 livré en 2025 à l'Est (logements collectifs et foyer jeunes travailleurs), des bâtiments de bureaux en R+3 à

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Arrete d'autorisation environnementale du 8 juin 2021 (voir annexe 12) : - Prescriptions en phase chantier : pollution des eaux et des sols, gestion des EEE, nuisances, gestion des EP - Principes de gestion des eaux pluviales pour les lots et prescriptions associees (dimensionnement, entretien) ; - Prescriptions liees a la biodiversite (coefficient de biotope, part d'espaces libres, continuites ecologiques...)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le detail de l'analyse des incidences / mesures est repris dans l'Annexe 8. - Realisation d'etudes et diagnostics par des BET specialises : etudes geotechniques, diagnostic PEMD, etudes pollution + EQRS + ATTES-ALUR - Organisation des travaux et du chantier : optimisation de la gestion des deblais, maitrise des nuisances et pollutions, plan de circulation, communication avec les riverains, gestion des dechets, - Respect des dispositions applicables au titre de la ZAC : gestion des eaux pluviales conforme au DLE, preservation de la ressource en eau potable, renforcement de la qualite ecologique des parcelles - Durabilite du projet en exploitation : mobilites decarbonees, gestion des dechets, performance energetique et raccordement au RCU - Prise en compte des enjeux sanitaires (bruit, pollution atmospherique) : creation d'un patio preserve des nuisances, ventilation des espaces interieurs, isolement au bruit des logements

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - le projet s'intègre dans l'opération de la ZAC des Groues qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale puis d'une demande d'autorisation environnementale ; - l'ensemble des prescriptions et dispositions environnementales issues de ces dossiers et du PLU de la commune sont respectées dans le cadre de l'opération ; - des labels et certifications sont suivies dans le cadre du projet pour aller au delà de la réglementation ; Il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet du lot GE1.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **POTHIER**

Prénom **LAURE**

Qualité du signataire Directrice generale adjointe

À PARIS

Fait le 03-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)